



Assurance suite annulation de permis

Par Hug0

Bonjour,

J'ai du mal à trouver une réponse clair à ce sujet, j'ai eu une annulation de permis pour solde de point nul il y a plus de 10ans maintenant, est ce que je suis toujours dans l'obligation de le déclarer en cas de nouveau contrat d'assurance?

Merci, cordialement

Par janus2

Bonjour,

Tout dépend de la question posée par l'assureur. S'il demande si vous avez eu une annulation de permis dans les 3 dernières années, vous répondez "non", s'il demande si vous avez déjà eu une annulation de permis, vous ne pouvez répondre que "oui".